



Projet de sentier de tour du lac d'Orédon, Réserve Naturelle Nationale du Néouvielle (Maître d'ouvrage : SIVU Aure-Néouvielle Projet situé sur la commune de Saint Lary Soulan – Hautes-Pyrénées)

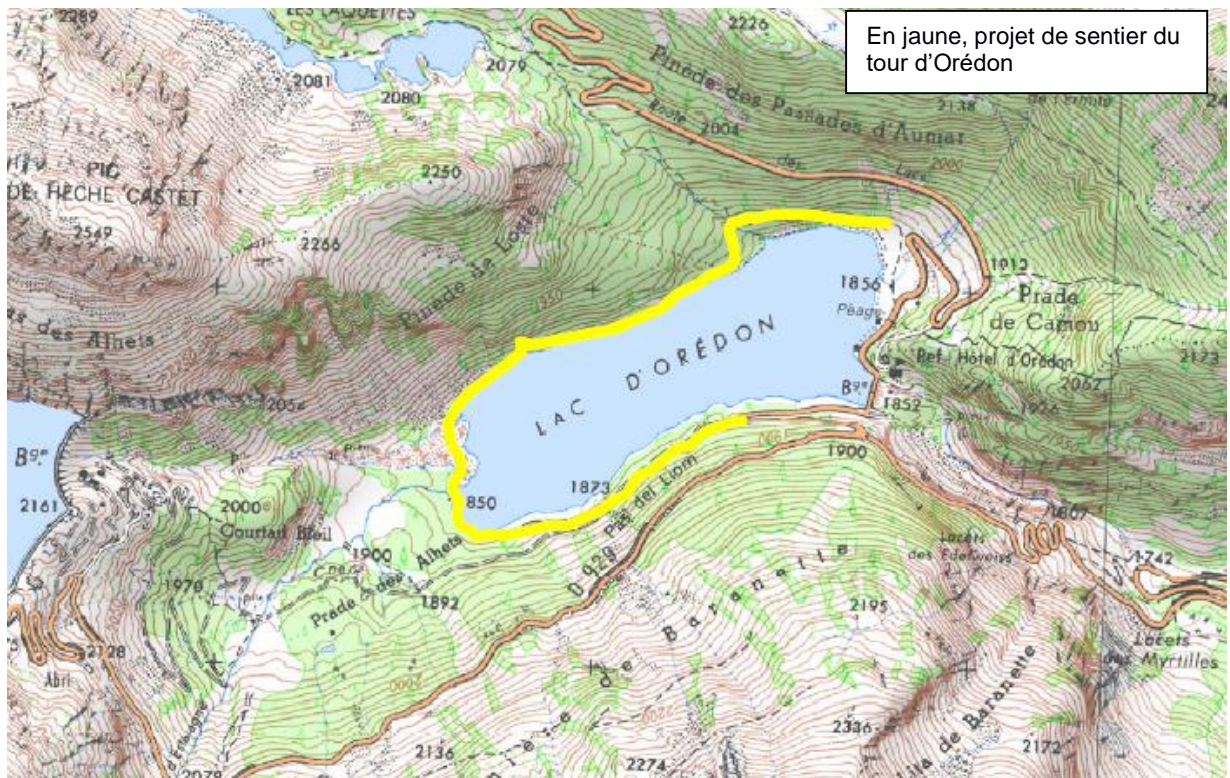
Synthèse du projet à destination du public

1. Description synthétique du projet faisant l'objet de la demande

1.1 Présentation du projet

Le projet correspond à la création d'un sentier permettant de réaliser le tour du Lac d'Orédon. Il ferait 3534 mètres linéaires, dont 953m dans la Réserve Naturelle du Néouvielle. S'appuyant sur des infrastructures en place, ce sentier nécessite des aménagements sur la partie reliant l'amont du lac au chemin des Laquettes. Ces aménagements seraient légers et viseraient à garder une ambiance « sentier de montagne ». Il ne s'agit pas d'un sentier aménagé pour des personnes en situation de handicap.

Ce projet est porté par le SIVU Aure-Néouvielle, regroupant les quatre communes propriétaires foncières sur la RNNN, à savoir Aragnouet, Aspin-Aure, Saint Lary Soulan et Vielle Aure. La maîtrise d'œuvre du projet est assurée par l'ONF.



Vue générale du site d'Orédon et du projet de sentier



1.2 La demande de travaux

Cette analyse au titre de la réglementation spécifique s'appliquant dans la RNNN, portera sur la seule portion du projet situé dans la RNNN.

Les travaux à réaliser dans la RNNN sont les suivants :

- Sur la partie du sentier déjà existante (zone de parking, tracé commun sentier des Laquettes / tour du lac d'Orédon) :
 - o Pose de panneaux et de signalétique : départ du sentier (charte graphique PNP) et intersections
- Sur la partie non-aménagée :
 - o Aménagement de l'assiette du sentier, emmarchement, sur 184 mètres linéaires
 - o Pose d'équipements de sécurisation ponctuelle : filets garde-corps, mains courantes,
 - o Franchissement du ruisseau des Laquettes par pose d'un pont sur câble (15 mètres).

L'aménagement de l'assiette utilisera les sentes existantes qui serpentent en sous-bois, en s'appuyant sur les rochers et les arbres présents. Les arbres sur l'emprise du sentier seront conservés. Ponctuellement, de l'emmarchement est prévu, à l'aide de pierres du site et par travaux manuels. Le bucheronnage sera léger, sans exploitation ni évacuation.

La pose d'équipement de sécurisation ponctuelle est prévue en deux endroits distincts. La corde a été retenue pour ses qualités esthétiques. Les filets garde-corps seront positionnés sur câbles, avec serres câbles et mailles rapides. Ils seront repliés en période hivernale.

Les mains courantes seront continues ou ponctuelles, selon les besoins du site. Une complémentarité entre un filet garde-corps en aval et une main courante en amont sera mise en œuvre si nécessaire.

Le franchissement du ruisseau des Laquettes est envisagé par la pose d'un pont sur câbles, ancrés sur les roches des berges. Les platelages sont en bois, et les garde-corps en filets. La structure sera en partie démontée pour la saison hivernale.

1.3 Modalités de travaux

Le matériel sera amené à pied et/ou en hélicoptage. Il n'y aura pas d'apport de matériaux, à l'exception de blocs rocheux prélevés à proximité pour l'emmarchement.

Le chantier nécessitera 2,5 mois de travaux, prévus entre la mi-août et le début de novembre.

2. Enjeux, impacts et mesures

Les données suivantes sont issues des bases de données du Parc national des Pyrénées et de ses partenaires, notamment le Conservatoire Botanique National Pyrénées - Midi-Pyrénées, et de prospections réalisées par l'ONF pour ce projet.

Le périmètre du rapport environnemental présenté pour ce projet correspond à l'emprise prévue des travaux élargie par une zone tampon d'environ 300m.

2.1 Habitats

Seize habitats naturels sont présents, dont deux habitats d'intérêt communautaire prioritaire : **forêt pyrénéenne de pins de montagne à Rhododendron ferrugineux, et forêt de pins de montagne à Raisin d'ours.**

Ces habitats ont été définis comme vieilles forêts par le groupe d'étude des vieilles forêts pyrénéennes (GEVFP).

2.2 Faune



Parmi les insectes, 23 espèces de coléoptères ont été identifiées et 2 lépidoptères protégés ont été contactés à l'occasion d'études préalables.

4 espèces d'amphibiens (toutes protégées), 2 espèces de reptiles (toutes protégées), 28 espèces d'oiseaux (incluant 25 espèces protégées), 8 espèces de Chiroptères (toutes protégées) complètent le cortège faunistique.

De nombreuses espèces de faune fréquentent le secteur d'Orédon, mais aucun site vital n'a été identifié sur place.

2.3 Flore

Le dossier fait état de 139 espèces végétales contactées dont 4 espèces protégées situées à proximité immédiate du projet.

Le Saule faux-Daphnée, présent hors de la Réserve, présente un enjeu de conservation, tant pendant les travaux que lors de l'exploitation du sentier (dégradation par divagation des visiteurs).

2.4 Eléments paysagers

Le paysage global du site est marqué à la fois par les aménagements humains (barrages, refuge, route et parking...) et le mélange de la forêt et des sommets entourant le lac.

3. Synthèse

Au vu de ces éléments, il apparaît que :

- les besoins d'aménagements se concentrent sur une portion limitée du sentier (appui sur l'existant sur la majeure partie du linéaire) ;
- les aménagements prévus présentent peu d'impacts : faible emprise, suivi de sentes naturelles, matériaux locaux et/ou neutres, démontés l'hiver ;
- la fréquentation touristique sera absente en période de fermeture de la route (novembre à mai), et se concentrera sur l'été ;
- si des espèces et habitats à enjeux sont présents sur la zone, les aménagements ne remettent pas en question leur état de conservation, tant pendant les travaux que lors de l'exploitation touristique du sentier, à l'exception du Saule faux-Daphnée, en dehors de la Réserve.

Afin de limiter au maximum les impacts, les mesures de réduction et d'évitements suivantes sont intégrées dans l'autorisation proposée :

Aspects naturalistes et paysagers

- Les outils et machines devront être nettoyés minutieusement avant les travaux pour éviter l'apport d'espèces exogènes ou envahissantes sur le site,
- Les travaux devront être réalisés en fin d'été et automne, pour limiter les impacts potentiels sur la faune de la zone,
- Le bucheronnage sera limité au maximum, avec préservation des arbres à cavité et/ou remarquables,
- Un contrôle de l'absence de stations d'espèces protégées devra être réalisé lors du piquetage.

Aspects chantiers

- Seules des huiles organiques pourront être utilisées pour les machines sur place,
- Aucune manœuvre de vidange ne sera réalisée dans la réserve.
- Le stockage des huiles, combustibles et matériaux sera organisé en dehors de la réserve, à l'exception du parking d'Orédon.

